

*L'an deux mille quinze le Dix Huit Février à 20 heures 00*, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Mme BOISAUBERT Stéphanie, Maire

***Etaient présents :***

Mrs ALPHANT Florent - BONNETAIN Philippe – DECOMBIS Erick – DESORMAIS Jérôme – HAOUIZEE Régis – MAITRE Jean-Luc - NICOU D Florent - PERROT Gilbert – RACAMIER André,

&

Mmes BOISAUBERT Stéphanie –GRANGEOT Christelle

Absents excusés : Mmes DEVIDAL Joëlle – GIRAUD-JACQUIGNON Clémence – ORERO Christine et Mr MEYER Constant

Pouvoir : Mme DEVIDAL à Mr DECOMBIS – Mme GIRAUD-JACQUIGNON à Mme BOISAUBERT – Mme ORERO à Mme GRANGEOT – Mr MEYER à Mr RACAMIER

**Compte-rendu de séance**

Monsieur André RACAMIER est nommé secrétaire de séance.

**1.- COMMISSION URBANISME**

**: Dossiers en cours :**

Un permis d'aménager au nom de Mr Alphant Florent est arrivé : il sera étudié lors d'une prochaine commission.

De même, voir le dépôt de permis au nom de Mr Chatagner Guillaume concernant les terrains de Mr Andrevon : problème d'accès – doit-il rester privé ou être déclassé communal ; la réponse reste à définir.

Une déclaration préalable pour piscine au nom de Mr Boisaubert Claude.

Un nouveau dépôt de permis secteur des Gallerands, au nom de Mr Lagrancourt Brice-Emmanuel : il semble qu'il y ait quelques contre-indications sur ce dossier ; une rencontre à ce sujet doit avoir lieu demain jeudi 19 Février en mairie pour débattre de ce projet avec la participation de Monsieur Bourguignon, géomètre et dessinateur du projet.

Le permis de Mr Cherouana a été accepté.

Reste des dossiers en attente de retour de la DDT.

Mr Decombis Erick informe le Conseil Municipal que le Comité d'entreprise de Sandvik à Epinouze, propriétaire de l'étang de Bataillouse souhaite clôturer celui-ci, et demande les modalités à respecter. Cette démarche fait suite à l'intrusion de quelques étudiants sur le site. Ce comité sera reçu en mairie pour aide au montage du dossier de déclaration préalable.

**2.- COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS**

**: Appartement école**

Celui-ci est en cours de finition (peinture en cours) ; il reste à poser le revêtement du sol, finir l'électricité et installer les protections aux fenêtres (les garde-corps sont impératifs avant la remise des clés) ; toujours en attente de la porte coulissante à la salle de bains. La commande sera passée dès demain par Mr Maître Jean-Luc.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'école, situé au 647 rue du Bourg était inoccupé depuis le mois de septembre 2014.

Madame Le Maire rappelle également au Conseil Municipal qu'il avait décidé de rénover celui-ci.

Des travaux de rénovation ont donc été entrepris : plomberie, électricité, le plus gros des travaux étant effectué par la Commune, pour rendre disponible ce logement à la location dès le 1<sup>er</sup> Mars 2015.

Une proposition de prise de location a été retenue ; il s'agit de Mme CHABANON Aurélie.

Le montant du loyer au 1<sup>er</sup> Mars 2015 est fixé à 350,00 euros + 30 euros de charges (provision de charges liées aux communs et au chauffage).

Il est précisé qu'une caution d'un mois de loyer sur la base de 350,00 euros sera déposée lors de la signature du contrat de location.

La révision du loyer s'établira chaque année au 1<sup>er</sup> Mars basée sur l'indice du coût des loyers : 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ***DONNE*** un avis favorable pour la signature du contrat de location entre la Commune et Madame CHABANON Aurélie,
- ***ACCEPTE*** les conditions concernant la location dénommée ci-dessus,
- ***ACCEPTE*** de confier à Madame Le Maire le soin de gérer cette affaire en l'habilitant à procéder à la signature du dit contrat de location.

*Délibération 2015/08.*

Une réception des entreprises pour le travail effectué ainsi que les employés pourrait être programmée.

***: Foyer Rural :***

Problème sur le plancher de la salle du Foyer rural (suite à la location par les Conscrits), l'entreprise Doyat est intervenue pour changer des lattes. Cette intervention a coûté cher à la Commune.

A ce jour, de nouvelles lattes sont défectueuses ; il faut trouver une solution en engageant des demandes de devis pour éventuellement mettre une dalle béton.

D'autre part, concernant l'éclairage, établir un document avec les règles d'usage de celui-ci pour cette salle.

Madame Le Maire demande qu'une commission soit mise en place rapidement pour étudier les projets d'accessibilité aux bâtiments communaux.

Il est rappelé que le dossier doit être déposé avant fin septembre 2015.

***: Boulodrome Bar Restaurant de la Poste :***

Le marronnier a été élagué.

***: Logement au dessus de la Poste :***

Il reste à poser le compas au dessus de la porte, détecteur de fumée, garde-corps.

***: Bar Restaurant de la Poste :***

En attente du devis de Mr Bonnard pour le rhéostat.

***: Mairie et Salle d'animation rurale :***

Au printemps, programmer pour les agents communaux de refaire les passes de toit de chaque bâtiment.

Arrivée de Monsieur Nicoud Florent : 20h52.

- Eglise :

Une fuite d'eau au niveau du chéneau côté sud (probablement une soudure qui a « sauté ») : l'eau coule sur le mur de l'église et peut détériorer l'intérieur.

Intervention rapide des employés communaux.

Pour information, un fleurissement a été fait au Monument aux Morts : plantation de nouveaux arbustes de part et d'autre de l'escalier du haut.

### 3 – COMMISSION VOIRIE

Le fossé, Chemin de l'Ambre, a été curé.

Modification derrière la maison de Mr Giraud Guy : des bordures ont été posées ; l'intérieur sera végétalisé par le propriétaire. Joints à finir par les agents.

Il reste à buser le fossé le long du chemin de Mr Cino ainsi que vers Monsieur Prost.

Chemin de la plaine : prévoir d'envoyer un courrier à Mrs Jourdan de Pact, et Viallet d'Agnin afin que ceux-ci ne labourent pas le chemin.

Faire rappel au Conseil Général de L'Isère concernant les travaux restant Route de Bellegarde, et mise en place de ralentisseurs.

### 4 – COMMISSION FINANCES

- Cadence d'amortissement : délibération

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article R2321-1,

VU L'instruction budgétaire et comptable M14,

**Considérant** que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants,

**Considérant** que des subventions d'équipement versées sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de quinze ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations, et de trente ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national,

**Considérant** que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien,

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les modifications et les ajouts de nature comptable intervenus dans l'instruction budgétaire et comptable M14 nécessitent de déterminer les cadences d'amortissements relatifs aux nouveaux types de biens amortissables. Les durées d'amortissement correspondent à la période théorique de renouvellement du bien et leur limite maximale est fixée réglementairement.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagements Route des Terreaux réalisés par le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) font partie de la contribution aux investissements réglée sur l'année 2014 pour un montant de 25 107,94 euros.

Il convient de définir la durée d'amortissement choisie pour cet amortissement, soit

25 107,94/5	5 021,59
25 107,94/10	2 510,79
25 107,94/15	1 673,81

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** d'établir la durée d'amortissement sur 10 ans
- **CHARGE** Madame Le Maire d'effectuer les écritures nécessaires à cet amortissement soit un mandat chaque année, en Dépenses de Fonctionnement au chapitre 042 compte 6811 – dotations aux amortissements et aux provisions, pour un montant de 2 510,79 euros, un titre chaque année en Recettes d'Investissements au chapitre 040 compte 28041582 – bâtiments et installations, pour un montant de 2 510,79 euros.

*Délibération 2015/09.*

- Mission d'optimisation de la fiscalité locale : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Société ECOFINANCE COLLECTIVITES, située à BLAGNAC (31), a établi, conformément à sa mission d'étude, pour la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire, un rapport relatif à l'analyse des bases fiscales des locaux affectés à l'habitation, et aux activités économiques, et ce pour but de déceler des sources d'optimisation du produit fiscal et des compensations fiscales associées.

Cette société peut identifier les différentes pistes d'optimisation, et proposer un plan d'actions dans les domaines suivants :

- Identification des omissions de taxation
- Correction des sous-évaluations d'imposition
- Vérification des méthodes d'évaluation utilisées
- Accompagnement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs dans ses fonctions et les travaux de révision des valeurs locatives économiques (formation des commissaires)
- Préparer et animer la Commission Communale des Impôts Directs.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le principe de mise en œuvre énoncé ci-dessus, et de signer la convention relative à cette action d'optimisation.

Madame Le Maire souligne au Conseil Municipal que les dépenses inhérentes à cette mission seront inscrites sur le budget de l'exercice 2015.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- **VALIDE** le principe de mise en œuvre des mesures proposées par la Société ECOFINANCE COLLECTIVITES,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention relative à cette action d'optimisation.

*Délibération 2015/10.*

- Prévision de dates de réunion :

L'approbation du compte de gestion et du compte administratif sera débattue au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal prévue le 18 Mars.

Le vote du Budget 2015 aura lieu le 1<sup>er</sup> Avril ou le 8 Avril à 18h00 ; cette séance sera suivie d'un repas.

### 5 – COMMISSION FETES/SPORTS/ASSOCIATIONS

- La brocante organisée par le CCAS a lieu le samedi 28 Février 2015 ; à ce jour toutes les places sont réservées.
- Le repas des anciens a lieu le samedi 21 Mars ; le menu est préparé par Monsieur Bégot, Bar Restaurant de la Poste, le pain et les desserts par le boulanger.  
Au cours du repas, une animation est prévue par un artiste de music-hall de Jarcieu ; le thème des chansons est « Le Siècle Enchanté ».
- Cérémonie du 19 Mars : 17h30.
- La Fnaca organise son repas annuel le 21 Mars en même que le repas des anciens.  
Il est souhaitable que l'organisation de ces deux repas ne soit pas à la même date.

- Les Conscrits seront reçus en Mairie le 27 Février à 18h30. Les personnes convoquées sont les personnes née 1996/1997. Il est souhaitable que les parents participent à cette réunion, avec éventuellement la présence de la gendarmerie, comme souligné par Monsieur Perrot Gilbert.
- Les Amis de la Salette et du Patrimoine : randonnée le Dimanche 1<sup>er</sup> Mars : deux itinéraires 12 et 17 km avec un ravitaillement à l'étang Pras.
- Assieu Sport Loisirs : 9<sup>ème</sup> randonnée VTT « Le Renard » avec passage sur la Commune le Dimanche 17 Mai.

## 6 – COMMISSION ENVIRONNEMENT

### - Projet Eolien : délibération

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le schéma régional éolien, validé à l'automne 2012, par le Préfet de Région, a classé notre territoire en zone favorable pour le développement éolien, dans le cadre de la directive européenne n° 2001/77/CE du 27 Septembre 2001, visant à mettre en œuvre une nouvelle politique énergétique préconisant, entre autre, l'utilisation des énergies renouvelables pour la production d'électricité afin d'atteindre l'objectif de 20% de la consommation globale.

5 développeurs de parc éolien ont présenté la faisabilité d'un projet allant de 5 à 10 mâts dans la forêt de Taravas, aux Conseils Municipaux des Communes de Moissieu sur Dolon, Pact et Bellegarde Poussieu, propriétaires indivis de cette forêt.

Des études préliminaires doivent être réalisées (potentiel du vent, contraintes environnementales, paysagères, acoustiques et archéologiques, préservation de la sécurité publique, raccordement au réseau électrique moyenne tension...), pour approfondir la faisabilité d'un tel parc éolien.

Les Conseils Municipaux des 3 communes doivent délibérer pour autoriser un développeur à engager ces études (1 à 2 ans) sur notre territoire. Etudes qu'il prendra totalement en charge financièrement.

En aucun cas, même en fonction du résultat de ces études, la Commune n'est engagée à réaliser les travaux avec une demande d'autorisation administrative de construire et d'exploiter, dès lors que l'étude est terminée ; à contrario, si les travaux sont engagés, la Société en charge de l'étude prendra en charge également la suite du dossier jusqu'à la réalisation du projet.

Après avoir :

- ↳ Etudié les projets de chaque société,
- ↳ Entendu le rapport d'une délégation de Conseillers Municipaux des 3 communes qui a visité le parc de Marsanne dans la Drôme et rencontré les Elus, les riverains, les chasseurs et autres utilisateurs de la forêt,
- ↳ Pris connaissance des impacts environnementaux et paysagers, acoustiques et économiques d'un tel projet.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal :

➔ **SE DECLARE FAVORABLE**, majoritairement (8 pour – 2 abstentions – 1 contre), à l'étude de faisabilité d'un projet de parc éolien en forêt indivise de Taravas.

➔ **DECIDE** de créer un comité de pilotage qui entendra à nouveau les conditions et arguments de chaque développeur et proposera aux 3 conseils municipaux celui présentant le projet le plus approprié à notre territoire.

➔ **PREND ACTE** que la totalité des frais engagés par l'ensemble de ces études seront à la charge de la société retenue.

➔ **DIT** qu'au terme de cette étude et après concertation avec la population, le Syndicat de Gestion de la Forêt indivise de Taravas et tous les acteurs de la forêt, seule une délibération concordante des 3 Conseils municipaux autorisera ou non le dépôt d'un permis de construire en Mairie de Moissieu sur Dolon.

*Délibération 2015/11*

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

### - Planning définitif de permanence pour le bureau de vote (élections Mars 2015) pour le prochain conseil.

Pour les élections départementales, il reste à établir le planning définitif de permanence pour le bureau de vote ; les périodes de présence sont modifiées, de 2h00 elles passent à 2h30 soit 4 permanences à assurer.

Les panneaux pour l'affichage électoral seront désormais positionnés sur la Place du Foyer Rural.

### - Clinique St Charles : motion de soutien

Question reportée

Pour information, une réunion a été organisée concernant le renouvellement de bureau de l'Association Amicale Boules.

Jusqu'à la prochaine assemblée générale, le président nommé est Mr Moucheroud Thierry, le trésorier, Mr Alphand Florent, la secrétaire, Mme Boisaubert Stéphanie et la secrétaire adjointe, Mme Grangeot Christelle.

**Madame Le Maire clôt la séance à 22h45.**